

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 mai 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 07

OBJET

Affaire n° 2024-054

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT
AUX ASSOCIATIONS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2024

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 avril 2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le 10
mai 2024.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le
mardi 7 mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint,
Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux
6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Jean-
Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M.
Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme
Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M.
Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe,
par M. Armand Mouniata, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Guy Pernic 10^{ème}
adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Catherine Gossard
11^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Fayzal Ahmed
Vali par M. Jean-Claude Adois, Mme Brigitte Cadet par
M. Alain Iafar, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie
Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint à 17h19 (affaire n° 2024-055), M. Mihidoiri Ali
8^{ème} adjoint à 17h22 (affaire n° 2024-056), Mme Sophie
Tsiavia à 17h11 (affaire n° 2024-053).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Gilda Bréda, Mme Annie
Mourgaye.

Absents : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice Payet,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie
Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2024-054

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ANNEE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n° 2023-165 du conseil municipal du 5 décembre 2023 portant sur une avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu la délibération n° 2024-027 du conseil municipal du 5 mars 2024 portant sur l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant :

- les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2024 ;

- la démarche partenariale engagée par la Ville visant à soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture ... et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 24 avril 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2024, aux associations et aux établissements publics selon le tableau présenté ci-dessous ;



ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION NOUVELLE INVESTISSEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT	ELUS N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE	VOTE
COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	18 000 €				29
AN GREN KOULER	35 000 €	20 000 €			29
ASSOCIATION ABYSS	4 000 €				29
ASSOCIATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN	7 500 €				29
ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR - EPE)	3 000 €				29
BEK LA BARRE	3 000 €				29
CLUB ARC EN CIEL RDG 974	1 500 €				29
EXHAUST	2 000 €				29
GARD LESPOIR	1 000 €				29
INITIATIVE REUNION	10 000 €				29
RACING CLUB AUSTRAL	14 000 €				29
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP	11 000 €				29
VIEN BOUGÉ	2 000 €				29
FARFAR	250 000 €			M. W. Cerveaux	28
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT			10 000 €	M. D. Amachalla	28

ETABLISSEMENTS PUBLICS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	ELUS N°A PAR	
COLLEGE EDMOND ALBIUS	3 800 €	Mme C. Gossard M. Ali	26
COLLEGE JEAN LE TOULLEC	4 000 €	Mme B-F. Anli M. J. M. Nagès	26
COLLEGE OASIS	4 000 €	M. Franck Jacques Antoine M. Jean Max Nagès	26
COLLEGE TITAN	1 500 €	Mme Annick Le Toullec Mme Honorine Lavielle	26
LYCEE JEAN HINGLO	4 000 €	M. J. M. Nagès Mme P. Trécasse	26

Envoyé en préfecture le 24/05/2024
 Reçu en préfecture le 24/05/2024
 Publié le 24/05/2024
 ID : 974-219740073-20240507-DL_2024_054-DE

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
 D'INVESTISSEMENT
 AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS**

ANNEE 2024

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations et établissements publics au titre de l'année 2024 en complément des dotations allouées en mars 2024 (délibération n° 2024 – 027).

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ces dispositifs.

15 associations et 5 établissements publics ont présenté des demandes de subvention en fonctionnement et/ou en investissement.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles et/ou complémentaires en fonctionnement et en investissement.

L'attribution de subventions nouvelles et complémentaires, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION NOUVELLE INVESTISSEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
COMPAGNONS BATISSEURS DE LA REUNION	18 000 €		
AN GREN KOULER	35 000 €	20 000 €	
ASSOCIATION ABYSS	4 000 €		
ASSOCIATION DES APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN	7 500 €		
ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR - EPE)	3 000 €		
BEK LA BARRE	3 000 €		

ASSOCIATIONS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION NOUVELLE INVESTISSEMENT	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONCTIONNEMENT
CLUB ARC EN CIEL RDG 974	1 500 €		
EXHAUST	2 000 €		
GARD LESPOIR	1 000 €		
INITIATIVE REUNION	10 000 €		
RACING CLUB AUSTRAL	14 000 €		
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP	11 000 €		
VIEN BOUGÉ	2 000 €		
FARFAR	250 000 €		
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT (OMS DU PORT)			10 000 €

ETABLISSEMENTS PUBLICS	SUBVENTION NOUVELLE FONCTIONNEMENT
COLLEGE EDMOND ALBIUS	3 800 €
COLLEGE JEAN LE TOULLEC	4 000 €
COLLEGE OASIS	4 000 €
COLLEGE TITAN	1 500 €
LYCEE JEAN HINGLO	4 000 €

Au regard de la pertinence des projets présentés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2024, aux associations et établissements publics cités ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.